



La laborieuse sortie de l'UBL

Lors du récent CA de la COMUE UBL (15/10), son président a informé les administrateurs de son évolution, tant en termes de calendrier que de logique de structuration. Contrairement à ce que nous envisagions avant l'été, le double objectif de mutation juridique de l'UBL en nouvelle entité juridique et de dévolution vers les quatre sites (Nantes, Rennes, Angers/Le Mans, UBO/UBS) **ne se fera qu'au 1^{er} janvier 2020**, avec adoption des statuts de la nouvelle entité au mois de juin 2019. Cela signifie que la dotation Etat est garantie à l'UBL pour 2019.

En ce qui concerne la nouvelle entité juridique qui remplacera l'UBL, il nous a été confirmé qu'**aucune participation des élus des personnels et des étudiants n'était prévue pour l'élaboration de ses statuts** et que sa gouvernance ressemblerait à celle des PRES de naguère.

Par-delà cette dérive technocratique que les élu.es FSU ont soulignée et condamnée à plusieurs reprises, les éléments du cadrage budgétaire 2019 sont problématiques. Alors qu'est décidé l'**arrêt pur et simple du programme post-doc** qui a pourtant connu une vraie réussite, l'on nous annonce le reversement aux universités de 2,9 millions d'euros de marges budgétaires pour faciliter la structuration future de l'ESR sur les deux régions, pour « accompagner les dynamiques infra-territoriales » selon les termes du président Olivard. La question est clairement posée de savoir comment les universités vont utiliser ces sommes dans un contexte budgétaire contraint. Est-ce pour la recherche et la formation ou pour financer la seule structuration des quatre sites, par exemple en payant des cabinets privés ou des technocrates, ce que laissent penser les réponses apportées lors du CA du 15/10 ? Nos élu.es dans les différentes instances des universités devront rester vigilants quant à l'utilisation de ces sommes...

**Les élu.es FSU au CA de l'UBL,
Mary David, Florent Calvayrac, Jean-Philippe Melchior, Julien Sicot**